RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00889
Numéro SIREN : 881 551 840
Nom ou dénomination : ABI NOUVELLE

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt 28756

ABI NOUVELLE
société par actions simplifiée au capital social de 10 000 €
siège social : 38 chemin de la hutte - 33520 BRUGES
881 551 840 RCS Bordeaux

PROCES-VERBAL DE

REUNION DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 Juin à 10 heures.

Les associés de la société ABI NOUVELLE, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, se sont réunis, au siège social, sur convocation orale de son Président.

Sont présents :

- La société SCOOL OFFICE DEVELOPPEMENT, titulaire de la pleine propriété de 850 actions ;
- Monsieur Pascal SIGOUNEAU, titulaire de la pleine propriété de 150 actions ;

L'assemblée est présidée par Scool Office Developpement (835 246 364 PERIGNY) agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président, elle-même représentée par M François DUCLERCQ.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le texte des projets de résolution,
- la liste des associés,
- l'ordre du jour,
- un exemplaire des statuts de la société,

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, sur proposition du Président, d'un Directeur Général en la personne de la société MATRIX représentée par Monsieur Nicolas ERNOULT, pouvoirs et rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis il présente le rapport de la Présidence.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La Collectivité des associés, sur proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société et en remplacement de Monsieur Nicolas Ernoult, démissionnaire, à effet du 30 Juin 2022, pour une durée indéterminée :

FD PS NE

- MATRIX
  Société par actions simplifiée au capital social de 1 000 €
  Dont le siège social est situé au 24 allée de la Briqueterie - 59493 VILLENEUVE D'ASCQ
  Immatriculée au RCS Lille Metropole sous le numéro 907 817 951

Représentée par M Nicolas ERNOULT agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président.

Qui déclare accepter au nom de la société MATRIX les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Il aura, conformément aux statuts, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour passer seul tous les actes entrant dans l'objet social.

Sa rémunération sera fixée à cinq mille (5.000) euros HT mensuels. Cette rémunération pourra être assortie de primes éventuelles de bilan sur décision des associés.

Il aura droit sur présentation de justificatifs au remboursement des frais exposés pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

SCOOL OFFICE DEVELOPPEMENT
Bon pour accord

Pascal ~~SIGOUNEAU~~
Bon pour Accord

MATRIX
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général